



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
3 décembre 2021
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2022
31 janvier-4 février 2022, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour le Belize
(2022-2026)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Belize (2022-2026)	11



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Le présent programme de pays est conforme aux priorités nationales énoncées dans la Vision nationale, au Plan-cadre de coopération plurinationale des Nations Unies pour le développement durable pour 2022-2026 et au plan stratégique du PNUD pour 2022-2025. Le programme de pays renforcera la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes, appuiera un développement à faible intensité de carbone fondé sur la nature, s'attaquera aux vulnérabilités sociales, aux inégalités et aux problèmes de sécurité, et améliorera la planification et l'exécution inclusives.

2. La voie de développement durable du Belize a été compromise par des inégalités structurelles persistantes qui ont engendré des disparités sociétales, sapé les droits économiques et sociaux de ses citoyens et au final, alimenté des niveaux élevés de pauvreté et une insécurité croissante. La petite économie ouverte du pays est tirée par les industries qui exploitent ses ressources naturelles. Elle est donc très vulnérable aux chocs extérieurs, tels que les variations des prix des produits de base, les événements climatiques défavorables et les performances économiques de ses principaux partenaires commerciaux. En 2019, les industries axées sur l'exploitation des ressources naturelles représentaient plus de 50 % du produit intérieur brut (PIB), avec une population estimée à 410 695 personnes et un taux de chômage de 10,4 % avant la pandémie de COVID-19¹. À la fin de 2020, le Belize a enregistré une contraction de son économie nationale de 15,5 %². Le déclin induit par la pandémie de COVID-19 a touché principalement le secteur du tourisme, l'industrie manufacturière et la distribution et s'est accompagné d'une baisse de la performance du secteur agricole imputable aux effets des événements climatiques survenus. Depuis la COVID-19, la population vivant sous le seuil de pauvreté a augmenté de près de 10 % pour atteindre environ 41 % de la population totale, soit un ratio moyen supérieur à celui de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes³. Le Belize a enregistré un taux de chômage national de 11,2 % (17,2 % pour les femmes, 7,0 % pour les hommes) et un taux de sous-emploi de 21,1 % (les hommes et les femmes connaissant des niveaux de sous-emploi similaires). Environ 50 % du chômage est dû à des licenciements ou à des faillites d'entreprises entraînés par la COVID-19, en particulier dans le secteur du tourisme⁴.

3. Le Belize reste vulnérable aux ouragans, aux sécheresses et à la hausse des températures, autant de facteurs qui entraînent des perturbations majeures de la productivité agricole et des exportations, qui se répercutent ensuite sur l'emploi, les activités génératrices de revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

4. La couverture de la protection sociale et l'inclusion sociale restent des défis, en particulier pour les groupes vulnérables tels que les communautés rurales, les peuples autochtones, les femmes, les jeunes hommes urbains, les personnes handicapées, les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile. La COVID-19 a amplifié le problème de l'accès différencié aux services sociaux qui touche les femmes et les enfants pauvres, les jeunes à risque et les populations marginalisées telles que les communautés lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, queer et intersexe (LGBTQI+). Le pouvoir économique restreint de ces groupes a limité leur capacité à faire face à la pandémie et à s'y adapter, faisant naître de nouvelles craintes quant à l'augmentation de la criminalité et de la violence sexuelle et fondée sur le genre ; ce

¹ Enquête sur la population active, septembre 2019 : Institut statistique de Belize.

² Communiqué de presse de l'Institut statistique du Belize, février 2021.

³ COVID-19 SEIA, 2019 : UNDP.

⁴ Enquête sur la population active de l'Institut statistique de Belize, avril 2021.

qui a eu une incidence sur la croissance des entreprises, l'investissement et la prospérité du Belize.

5. Le PNUD fait fond sur les acquis du précédent programme et complète les priorités de développement. Les enseignements et les meilleures pratiques tirés de l'examen des programmes antérieurs et des consultations avec les homologues soulignent que : a) les articulations entre les questions de la gestion durable des ressources naturelles, de la gestion des risques de catastrophe et des changements climatiques sont essentielles et justifient que l'on adopte des approches multidimensionnelles ou multisectorielles ; b) étant donné que l'économie est fondée sur l'exploitation des ressources naturelles, la durabilité environnementale est un facteur essentiel pour le relèvement et le développement économiques et physiques du pays, notamment la mise en œuvre de stratégies de développement à faible taux d'émission ; c) les investissements préventifs (tels que les pratiques et les infrastructures d'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation des risques de catastrophe, la réhabilitation des paysages terrestres et marins) sont indispensables pour réduire les vulnérabilités de la population et renforcer sa résilience ; d) la disruption numérique est essentielle pour la construction d'une nation résiliente, la fourniture efficace de services sociaux, l'accroissement du potentiel productif et l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable ; e) les stratégies adoptées en vue d'améliorer la sécurité des citoyens doivent s'attaquer aux facteurs environnementaux et sociaux qui contribuent à la reproduction des comportements criminels et violents et se concentrer sur la réadaptation afin de prévenir la récidive ; f) une approche multisectorielle ancrée dans une stratégie d'adaptation intégrée et globale du secteur public est nécessaire pour lutter efficacement contre l'insécurité tant au niveau individuel qu'au niveau des communautés ; g) des interventions qui s'attaquent aux inégalités et favorisent l'autonomisation des groupes vulnérables et marginalisés sont nécessaires pour susciter des changements véritablement durables et transformationnels dans toute la société ; et h) la faiblesse de l'infrastructure des données est un frein à l'instauration d'une culture de la prise de décision et de la programmation fondée sur des données probantes.

6. L'examen indépendant du programme de pays 2021 a reconnu que le programme de pays du PNUD était étroitement aligné sur les priorités nationales et était à même de répondre aux nouveaux besoins du fait de son adaptabilité. La confiance des homologues dans la capacité du PNUD à assumer son rôle de partenaire de développement s'en est trouvée renforcée, ce qui a permis le développement des capacités locales et l'appropriation des programmes et a contribué à améliorer la durabilité. L'alignement des programmes est rendu possible par l'examen continu des circonstances nationales par le PNUD avec les homologues, notamment les principaux ministères, les partenaires de développement clés et les groupes de parties prenantes. Cela comprend également la participation aux structures locales et aux processus d'examen annuel des programmes du PNUD.

7. Le programme de pays articule les mesures requises pour retrouver la dynamique nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable. L'application de solutions types et la mobilisation de ses réseaux, programmes et expériences régionaux et mondiaux font du PNUD un partenaire de développement capable de fournir des politiques intégrées et des solutions innovantes répondant aux problèmes de développement identifiés, et de faciliter les transformations structurelles nécessaires à l'heure où le pays, engagé sur la voie du relèvement, entreprend de construire en mieux pour l'avenir. Reconnaisant les possibilités de collaboration offertes par un système des Nations Unies diversifié, le PNUD encouragera une plus grande intégration des offres programmatiques des Nations Unies en vue d'une programmation conjointe axée sur l'approche multisectorielle et

multiparticipative nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes de développement identifiés de manière exhaustive.

II. Priorités du programme et partenariats

8. L'objectif du programme de pays est d'aider le Belize à investir dans l'action climatique et la gestion durable de ses ressources naturelles, notamment en favorisant les interventions qui promeuvent des modes de développement plus verts en mettant à profit les possibilités offertes par les économies bleues et vertes, une gouvernance efficace et la création d'une société bélizienne équitable et sûre.

9. Le programme a été élaboré en parallèle du Plan-cadre de coopération multi-pays des Nations Unies pour le développement durable, bénéficiant de consultations inclusives menées par le bureau du Coordinateur résident. Le PNUD a élargi la participation de ses homologues nationaux en vue de socialiser, avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les résultats des bilans communs de pays (BCP) et la hiérarchisation des problèmes de développement. Les consultations ont rassemblé un groupe diversifié d'acteurs représentatifs des mandats des différents organismes et de la participation de groupes traditionnellement marginalisés, parmi lesquels les jeunes figuraient en bonne place.

10. La théorie du changement générale du programme de pays peut être résumée comme suit : *si* le peuple et les communautés béliziens ont une capacité d'adaptation renforcée qui permette d'assurer une gestion des risques de catastrophes, inclusive et tenant compte des questions de genre, et d'améliorer leur adaptation aux changements climatiques et leur capacité à en atténuer les effets, et *si* les ressources naturelles et les écosystèmes sont gérés de manière plus durable en vue de renforcer la résilience des communautés et des personnes et d'accroître la prospérité partagée, et *si* les lois, les politiques, les systèmes et les institutions nationaux améliorent l'accès à la justice et promeuvent la paix, la cohésion sociale et la sécurité, et *si* les habitants et les communautés du Belize bénéficient d'un meilleur niveau de vie, dans des sociétés sûres, justes, inclusives et équitables, *alors* des solutions durables fondées sur les principes d'une gestion efficace des ressources pourront être appliquées en vue de garantir la résilience et la prospérité économique du pays, et *alors* les obstacles engendrés par les inégalités systématiques et structurelles seront levés et un Belize sûr et juste pourra advenir.

Appui à la résilience aux changements climatiques et aux catastrophes ainsi qu'à un développement à faible intensité de carbone fondé sur la nature

11. Dans le nouveau programme de pays pour 2022-2026, le PNUD fera fond sur le soutien qu'il a apporté au Gouvernement durant le dernier Plan-cadre de coopération, 2017-2021, afin de mettre à jour l'architecture nationale qui permet une gestion efficace et inclusive des changements climatiques, ce qui inclut la mise à jour des contributions déterminées au niveau national, l'actualisation de la politique, de la stratégie et du plan directeur nationaux relatifs aux changements climatiques et la rédaction de nouvelles stratégies de développement à faible taux d'émission.

12. Le PNUD apportera son soutien au Ministère des finances, du développement économique et de l'investissement, au Ministère du développement durable, des changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophes et au Ministère de l'économie bleue et de l'aviation civile et il collaborera avec les organisations des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin de mobiliser des financements prévisibles provenant de fonds verticaux, tels que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds vert pour le climat

(FVC), au service du renforcement des capacités de l'ensemble du Gouvernement, en veillant à associer les principales organisations nationales homologues afin de faciliter l'intégration des considérations relatives aux changements climatiques dans le développement national. Les partenaires régionaux, notamment le Centre de la communauté des Caraïbes, aident le PNUD à faciliter les partenariats de coopération Sud-Sud avec les petits États insulaires en développement (PEID), contribuant ainsi aux processus de développement des capacités.

13. Le PNUD et ses partenaires négocieront également l'accès aux options de financement de l'action climatique afin de mettre en œuvre les contributions déterminées au niveau national actualisées et les stratégies de développement à faible taux d'émission. Il partagera également son expérience dans les domaines de l'étiquetage des budgets alloués à l'action climatique et des flux financiers d'investissement afin d'aider le Belize à organiser son budget public et à allouer des ressources à l'action climatique. Le PNUD œuvrera à promouvoir l'efficacité énergétique dans le secteur des transports en adoptant des solutions fondées sur la nature pour lutter contre les changements climatiques, ce qui nécessitera notamment d'investir dans le carbone bleu, dans le renforcement de la résilience, dans l'appui aux mesures d'adaptation aux changements climatiques inclusives et axées sur l'équité entre les sexes et dans la protection des systèmes de production essentiels et des centres de population contre les risques climatiques. La mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national et des stratégies de développement à faible taux d'émission offre des possibilités de création d'emplois verts et d'autonomisation des communautés qui favoriseront la localisation des actions climatiques.

14. Le Belize connaissant une urbanisation croissante, les programmes climatiques du PNUD s'attacheront à remédier à la vulnérabilité des populations urbaines, notamment en améliorant la durabilité et la résilience des centres de population. Cette orientation est stratégique, étant donné les retombées économiques et sociales positives qui sont susceptibles de découler de la création d'environnements urbains durables.

15. Le PNUD mobilise ses connaissances, ses partenariats stratégiques et ses centres d'innovation pour exécuter ses programmes et fait fond sur la première phase de l'Initiative pour le financement de la diversité biologique afin de promouvoir d'autres formules de financement durable pour la gestion des ressources nationales. Les investissements obtenus permettront de compenser la perte de ressources résultant des répercussions de la COVID-19 sur l'économie et seront alloués aux programmes œuvrant en faveur de la préservation de la diversité biologique, de la promotion de systèmes de production durables, de la restauration des écosystèmes, de la connectivité et de la fonctionnalité des corridors et de la mise en place de programmes de gestion intégrée des ressources des sols et des ressources en eau visant à protéger les ressources, à garantir les moyens de subsistance et à mettre fin à la pollution et à la dégradation de l'environnement. Tel qu'il est conçu, le programme de pays aide le Ministère des finances, du développement économique et de l'investissement, le Ministère du développement durable, des changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe et le Ministère de l'économie bleue et de l'aviation civile à explorer les possibilités liées à l'exploitation durable des ressources vertes et bleues du pays. Il est également important d'appuyer l'intégration de la question de l'équité entre les femmes et les hommes afin que les communautés, les jeunes et les femmes en bénéficient.

16. Le PNUD aidera le Ministère du développement durable, des changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe et le Ministère de l'économie bleue et de l'aviation civile à obtenir les fonds nécessaires au financement des

mécanismes de suivi et de collecte et analyse des données permettant la mise en place d'un système de planification du développement fondé sur des données probantes et intégrant la question des changements climatiques et de la gestion des ressources naturelles. Cela permettra d'élargir les cadres politique, législatif et programmatique intégrés en tenant compte des interdépendances entre la réduction des risques de catastrophe, la pauvreté, l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.

Remédier aux vulnérabilités sociales, aux inégalités et à l'insécurité des citoyens

17. A l'heure où le pays s'oriente vers une société sûre, juste, inclusive et équitable, il est nécessaire de s'attaquer aux inégalités qui compromettent les efforts nationaux et érodent les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et de développement humain et économique durable. Les inégalités d'accès et les déséquilibres de pouvoir, perpétués par les normes sociales et culturelles, limitent les possibilités de développement, contribuent à la pauvreté intergénérationnelle et à l'accès différencié aux services sociaux, accroissent le taux de criminalité et l'insécurité et érodent la confiance dans les institutions démocratiques et les systèmes de gouvernance. Pour remédier à cette situation, le PNUD se joint à l'UNICEF et au Programme alimentaire mondial (PAM) pour aider le Ministère du développement humain, de la famille et des affaires autochtones et le Ministère des finances, du développement économique et de l'investissement à institutionnaliser des systèmes de protection sociale capables de s'adapter aux chocs ; ils appuieront la facilitation et l'amélioration de l'architecture numérique qui permet d'étendre la portée et d'améliorer la prestation des services de base, en s'attaquant aux inégalités d'accès et en luttant contre la pauvreté et la vulnérabilité endémiques. Les interventions ciblent les populations marginalisées, notamment les pauvres en milieu rural, les travailleurs du secteur informel et les femmes, afin que personne ne soit laissé de côté.

18. En partenariat avec le Ministère des services publics et de la réforme constitutionnelle et politique et le Ministère de la justice, le PNUD appuiera le programme de bonne gouvernance en renforçant les capacités du Gouvernement en matière de gouvernance électronique, en créant une agence de lutte contre la corruption et en développant la législation et les réglementations pertinentes, telles que celles régissant la protection des lanceurs d'alerte et les processus de déclaration du patrimoine, le renforcement des capacités dans la fonction publique et le plaidoyer pour la lutte contre la corruption. Pour ce faire, ils collaboreront avec les syndicats du secteur public et le secteur privé, notamment la Chambre de commerce de Belize (BCCI). Les partenariats de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire seront étudiés en vue de faciliter la constitution de capacités et les collaborations nécessaires à la mise au point de solutions communes aux défis de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

19. Étant donné les niveaux de criminalité relativement élevés, violence fondée sur le genre comprise, exacerbés par la réduction des moyens de subsistance et les restrictions d'activités liées à la COVID-19, le PNUD continuera à apporter son soutien au Ministère de l'intérieur et des nouvelles industries de pointe, au Programme de météorologie agricole (AGM), au Ministère du développement humain, de la famille et des affaires autochtones et au système judiciaire en vue de remédier aux problèmes qui compromettent la sécurité des citoyens. Ce soutien comprendra le renforcement des plateformes et des capacités de capture et d'analyse des données qui viendront éclairer les politiques, les stratégies et les programmes ciblés. Le PNUD entend également œuvrer au renforcement des capacités du système judiciaire en vue d'améliorer l'efficacité, la transparence et la sécurité des tribunaux, de répondre aux besoins des familles, des enfants et des victimes de violences fondées

sur le genre et de remédier à l'allongement des délais de traitement des dossiers dû à l'accumulation des affaires en souffrance.

20. En partenariat avec le Ministère des finances, du développement économique et de l'investissement, le Ministère du développement durable, des changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe et le Ministère de l'économie bleue et de l'aviation civile, le PNUD aidera à construire la prospérité et à restaurer les moyens de subsistance en exploitant les possibilités offertes par l'économie bleue et verte du pays qui favorisera la cogestion communautaire et l'autonomisation économique des populations rurales mal desservies. Faisant fond sur l'exercice de cartographie des investisseurs pour les objectifs de développement durable, entrepris durant le dernier cycle de coopération, le PNUD travaillera aux côtés des partenaires nationaux afin de promouvoir les possibilités de développement prioritaires au niveau national et international, en vue de stimuler les investissements du secteur privé qui appuient les solutions durables aux problèmes de développement national. Les investissements visant à améliorer l'architecture numérique du Gouvernement et à promouvoir la disruption numérique pour les microentreprises et petites et moyennes entreprises devraient permettre de jeter les bases de la bonne gouvernance et d'élargir les possibilités d'autonomisation économique, en particulier dans l'important secteur informel et pour les personnes les plus durement touchées par l'accès limité à ses marchés. Le PNUD espère appuyer l'introduction de solutions numériques permettant de réduire la fracture numérique persistante, de faciliter la gestion des transactions à distance, de favoriser un marketing efficace et d'instaurer un dialogue avec les clients existants et nouveaux.

21. Le PNUD devrait perdre son statut de principal bénéficiaire intérimaire au profit du nouveau bénéficiaire principal du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, à savoir le Programme national d'assurance maladie ainsi que le Comité national de lutte contre le sida, auxquels il apportera son soutien afin de faciliter la couverture sanitaire universelle et l'accès aux soins de santé et aux médicaments des populations clés. Il aidera notamment à renforcer les capacités du Programme national d'assurance maladie et des autres parties prenantes clés, et apportera un soutien technique et administratif pendant la période de transition.

Planification et exécution inclusives

22. Les principes consistant à ne laisser personne de côté et l'approche fondée sur les droits humains sont intégrés dans l'ensemble du programme de pays et les interventions sont conçues en tenant compte de l'équité entre les sexes. Les principaux groupes vulnérables identifiés pour ce programme sont : a) les femmes et les filles qui, en général, sont désavantagées par les normes sociales et culturelles et ont un accès limité aux opportunités, aux avantages et aux ressources ; b) les garçons et les jeunes hommes issus des communautés urbaines pauvres, à forts taux de criminalité qui sont les plus susceptibles d'entrer en conflit avec la loi, une population dont les possibilités de participer aux secteurs économiques formels sont limitées ; c) les habitants des zones rurales qui sont généralement mal desservis par les structures et programmes nationaux, dont les moyens de subsistance et le bien-être sont souvent tributaires des ressources naturelles très vulnérables du pays et qui sont fréquemment sous-représentés dans l'élaboration des politiques et stratégies nationales ; d) les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, dont le statut de sans-papiers les oblige à vivre en dehors des structures nationales officielles et limite leur accès aux services de base et aux systèmes d'aide (la majeure partie de la population migrante du pays travaille dans les secteurs économiques informels et est discriminée et exploitée) ; e) les communautés LGBTQI+ qui sont les premières à subir la discrimination et le rejet, une réalité qui marginalise leurs membres et limite

leur accès aux services de base ; et f) les personnes handicapées et les personnes âgées qui ont un accès limité aux opportunités et aux services.

23. L'efficacité de l'offre programmatique du PNUD dépend de sa capacité à établir des partenariats efficaces, tant au niveau national qu'international. Les limites actuelles de la marge de manœuvre budgétaire nationale n'ont pas permis le niveau d'investissement nécessaire pour atteindre les objectifs de résultats et faire progresser suffisamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En collaboration avec d'autres organisations des Nations Unies, notamment le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et l'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le PNUD œuvrera à la nationalisation et à la localisation des objectifs et appuiera le fonctionnement de l'architecture nationale en vue de les atteindre.

24. Dans son rôle d'intégrateur, le PNUD coordonnera la mise en œuvre de l'approche multisectorielle et multiparticipative requise pour traiter de manière exhaustive les causes profondes des problèmes de développement identifiés. On attend du PNUD et de ses partenaires qu'ils guident la réflexion visant à renforcer les politiques, les stratégies et les cadres qui favorisent le développement durable et qu'ils adoptent des approches inclusives, multidimensionnelles et multisectorielles pour remédier aux problèmes de développement identifiés. Les partenariats avec le secteur privé et le Gouvernement sont considérés comme essentiels pour le financement des actions de transformation sociale et économique. Les entités du secteur privé et divers acteurs non étatiques participent également à la prestation de services, à la gestion des ressources naturelles, au développement de la main-d'œuvre, à la diversification économique et à la réduction des inégalités au sein des communautés et des collectivités rurales agraires. Les partenaires de la société civile sont censés jouer un rôle crucial dans la localisation des interventions programmatiques, en veillant à ne laisser personne de côté et en défendant le développement démocratique et les droits de l'homme.

III. Administration du programme et gestion des risques

25. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

26. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

27. Le PNUD adopte une structure de gestion des risques à plusieurs niveaux (niveau du projet versus niveau du programme ou du portefeuille) permettant d'assurer le suivi des risques critiques susceptibles d'influencer l'exécution du programme. Le risque le plus important est la récession économique et le rétrécissement de la marge de manœuvre budgétaire nationale, aggravés par le

ralentissement de l'activité économique lié à la pandémie de COVID-19. La capacité du Gouvernement à allouer des ressources suffisantes aux interventions de relèvement économique et à cofinancer et absorber les solutions de développement définies est actuellement compromise par sa dette élevée (le ratio dette/PIB s'élevant à 135 % en 2021). Le statut du pays, initialement défini comme un pays à revenu intermédiaire supérieur avant d'être redéfini en juillet 2021 comme un pays à revenu intermédiaire inférieur, conjugué aux mesures convenues pour réduire le fardeau de la dette, a limité son accès aux ressources pour le développement. Cette situation pose un risque pour la durabilité des initiatives introduites dans le cadre de ce programme de pays. Pour remédier à cette situation, le PNUD est encouragé à collaborer avec ses homologues nationaux afin d'identifier d'autres sources de financement prévisibles et de diversifier les partenariats stratégiques nécessaires pour réaliser le programme proposé. Le positionnement stratégique des entreprises du secteur privé appelées à financer la durabilité des actions de développement porteuses de transformation sociale et économique est également crucial pour remédier à ce risque.

28. Les changements climatiques – les incertitudes y associées et la manière dont ils peuvent en très peu de temps changer le contexte national et la situation du pays (les événements à impact soudains génèrent de l'instabilité économique et accroissent l'insécurité de la population) – représentent un risque majeur pour la planification du développement et la mise en œuvre des programmes. Pour gérer ce risque et faire face à d'éventuelles perturbations, le PNUD intègre dans sa programmation du développement les interrelations entre climat et société, les différentes options disponibles en matière d'adaptation et les aléas potentiels.

La mise en place d'un système national de suivi et de gestion des données relatives aux changements climatiques améliore la prévisibilité et favorise une programmation fondée sur des données probantes, ce qui permet d'ajuster les systèmes et les modes de développement nationaux en temps opportun, en fonction de la gestion des risques climatiques.

29. Dans sa définition des interventions programmatiques, le PNUD reste déterminé à utiliser ses normes sociales et environnementales et son mécanisme de reddition de comptes, ainsi que d'autres outils d'entreprise qui facilitent la détection précoce des risques sociaux et environnementaux potentiels. S'appuyant sur les directives internes, le bureau de pays du PNUD mettra en place son mécanisme de réclamation qui permet aux homologues nationaux et aux bénéficiaires de faire part de leurs préoccupations et de demander réparation lorsqu'ils estiment que les programmes soutenus par le PNUD ont des impacts sociaux ou environnementaux négatifs involontaires.

30. L'utilisation systématique par le PNUD de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds est essentielle pour gérer les risques fiduciaires et éviter les risques de réputation y associés. Le renforcement des capacités des partenaires de l'exécution nationale est essentiel à la réduction des risques transactionnels. La gestion des risques dans le cadre de l'exécution des programmes est également rendue possible par le renforcement des capacités facilitant l'exécution par le PNUD de ses responsabilités en matière de contrôle et d'assurance qualité. L'amélioration des capacités de supervision des programmes favorise la mise en place de solides structures d'alerte rapide. Le PNUD est prêt à ajuster ses opérations en tenant compte des processus internes afin de répondre de manière adéquate à ces risques et d'assurer la continuité des processus mobilisés pour gérer les risques de crises telles que les catastrophes naturelles et les situations d'urgence sanitaire publique.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

31. Lors de la conception et de l'élaboration de ce programme de pays, le PNUD a veillé à ce qu'il soit conforme aux objectifs de développement à moyen et long terme du Gouvernement, tels qu'ils sont énoncés dans le Manifeste du Plan Belize. Une attention particulière a été accordée à l'attribution d'indicateurs de programme afin de s'assurer que les indicateurs utilisés pourraient être pris en charge par l'architecture nationale de collecte et de gestion des données. La similarité relative des besoins en matière de données réduit la charge de travail des systèmes statistiques nationaux. Étant donné que les informations tirées des séries de données existantes peuvent être exploitées pour étayer les rapports élaborés sur le programme, il ne devrait pas être nécessaire de modifier de manière significative les processus de mesure servant à l'élaboration des rapports sur le programme. L'alignement des indicateurs sur le Plan-cadre de coopération multi-pays des Nations Unies pour le développement durable permet également à la plateforme numérique UN-Info, qui couvre l'ensemble du système des Nations unies, de suivre les indicateurs de résultats.

32. Le développement de fonctions associées de suivi et d'évaluation du programme intègre les conclusions de la consultation nationale qui font état des limites de capacité du système statistique national, lesquelles limitent la fréquence de collecte et l'analyse des données associées aux indicateurs nationaux de développement durable définis. Le PNUD tiendra compte de ces limitations lors de la programmation des investissements afin d'allouer des ressources à la transformation des systèmes de collecte et de gestion des données. L'amélioration des « données pour la planification du développement » est essentielle pour l'exécution du programme et est une composante critique de l'offre de développement des capacités nationales par le PNUD. Le contrôle de l'exécution du programme sera soutenu par des structures nationales habilitées à cet effet.

33. L'offre programmatique du PNUD aide les homologues nationaux au niveau des projets à utiliser des sources de données ventilées pour effectuer leurs mesures, ce qui facilite le suivi des populations susceptibles d'être laissées de côté. Le recours à des programmes pilotes permet de tester l'efficacité des processus planifiés, comme on l'a vu dans la gestion des ressources naturelles, la réforme du secteur des transports et la disruption numérique.

34. Les initiatives soutenues par le PNUD veillent à l'utilisation systématique du marqueur genre du PNUD pour contrôler les dépenses et améliorer l'intégration des questions de genre dans la planification et la prise de décisions. En outre, là où des programmes communs des Nations Unies ont été mis en place, le PNUD plaidera pour que soient utilisés des indicateurs communs analogues afin de faciliter le contrôle et le suivi interorganisations.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour le Belize (2022-2026)

Priorité ou objectif du pays : le Belize s'engage sur une voie de relèvement verte, résiliente, inclusive et durable à la suite de la pandémie de COVID-19, en tenant compte des interrelations dynamiques entre la gestion des ressources naturelles, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophes et le développement économique.

Objectifs de développement durable (ODD) : 8, 11, 13

Réalisation 1 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Réalisation 5 du Plan-cadre de coopération plurinational pour le développement durable : les Caribéens et les communautés et institutions caribéennes ont renforcé leur capacité d'adaptation en vue d'assurer une gestion des risques de catastrophes, inclusive et tenant compte des questions de genre, et d'améliorer leur adaptation aux changements climatiques et leur capacité à en atténuer les effets

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Indicateur 1.1. Mesure de l'efficacité de la gestion des risques climatiques au niveau national</p> <p>Niveau de référence (2021) : Intégration de la question des changements climatiques dans la planification : 6 Coordination institutionnelle : 6 Établissement du budget et financement (pour l'intégration et l'adaptation) : 4 Connaissance institutionnelle (de l'adaptation aux changements climatiques et de leur intégration) : 7 Utilisation des informations climatologiques (afin d'éclairer la planification) : 6 Planification dans l'incertitude (en utilisant les informations et les méthodologies adéquates) : 3 Participation (des parties prenantes concernées aux processus de planification nationale) : 5</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre d'indicateurs pour le suivi de l'adaptation et la mesure du développement • Plate-forme des indicateurs de suivi des ODD de l'Institut statistique de Belize • Systèmes mesurables, notifiables et vérifiables de l'Office national des changements climatiques • Enquêtes administrées conjointement par l'Office national des changements climatiques et le PNUD 	<p>Produit 1.1. : Le Gouvernement a renforcé ses capacités afin de faciliter la collecte, le suivi, l'analyse et l'utilisation de données ventilées, en vue d'intégrer efficacement la question des changements climatiques dans la planification du développement national.</p> <p>Indicateur 1.1.1. : Fiche d'évaluation des capacités et capacités institutionnelles en matière de gestion des changements climatiques</p> <p>Niveau de référence (2021) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Capacité du cadre institutionnel, politique et juridique en ce qui concerne les changements climatiques : 34 b) Capacité de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des changements climatiques : 56 c) Capacité de gestion des connaissances relatives aux changements climatiques : 29 d) Capacité de mobilisation de la population : 14 <p>Niveau cible (2026) :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) 45 b) 87 c) 45 d) 23 	<p>Office des changements climatiques</p> <p>Organisation nationale de gestion des urgences</p> <p>Ministère de l'économie bleue et de l'aviation civile</p> <p>Ministère de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des entreprises</p> <p>Ministère du développement durable, des changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe, Ministère des finances, du développement économique et de l'investissement</p> <p>Entités du secteur privé</p> <p>Entités des Nations Unies</p> <p>Partenariat sur les changements climatiques</p>	<p>Ressources ordinaires : 100 000</p> <p>Autres ressources : 20 400 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Sensibilisation des parties prenantes (aux changements climatiques, aux risques y associés et aux réponses apportées) : 4		Source : Office national des changements climatiques (portail des systèmes mesurables, notifiables et vérifiables pour le financement de l'action climatique) Fréquence de la collecte : annuelle		
Niveau cible (2026) :		Produit 1.2. : L'Office national des changements climatiques, avec le soutien du PNUD, a négocié l'accès à des financements supplémentaires pour le climat en avançant les contributions déterminées au niveau national ainsi que les plans de mise en œuvre des stratégies de développement à faible taux d'émission et les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques inclusive et tenant compte des questions de genre.		
a) 8 b) 8 c) 6 d) 8 e) 8 f) 6 g) 8 h) 8		Indicateur 1.2.1. : Montant des ressources allouées aux nouveaux programmes d'action climatique (atténuation et adaptation). Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 5 Source des données : Office national des changements climatiques (portail des systèmes mesurables, notifiables et vérifiables pour le financement de l'action climatique et inventaire des programmes d'investissement du secteur public du Ministère du développement économique) Fréquence de la collecte : biennale		
Indicateur 1.2. Niveau d'alignement sur les normes et pratiques internationales des nouvelles politiques et réglementations visant à promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, ainsi que la préservation de la biodiversité, en tenant compte des questions de genre (sur une échelle de 1 à 3).		Indicateur 1.2.2. : (Indicateur du plan stratégique 4.2.1) Nombre de personnes bénéficiant directement de mécanismes pour la diversité biologique, l'eau, les océans et les solutions climatiques financés par des ressources du secteur public et/ou privé.		
Niveau de référence (2021) :				
a) Adaptation : 2 b) Atténuation : 1 c) Diversité biologique : 2				
Niveau cible (2026) :				
a) 3 b) 3 c) 3				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<ul style="list-style-type: none"> • Ressources provenant du secteur public <ul style="list-style-type: none"> – Femmes – Hommes – Données ventilées par sexe non disponibles • Ressources provenant du secteur privé <ul style="list-style-type: none"> – Femmes – Hommes – Données ventilées par sexe non disponibles <p>Niveau de référence (2021) : à déterminer Niveau cible (2026) : à déterminer Source des données : Ministère du développement économique – Programme d’investissement du secteur public ; Systèmes mesurables, notifiables et vérifiables de l’Office national des changements climatiques Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 1.3. : Le Gouvernement a élargi son environnement politique et législatif afin d’apporter des solutions aux changements climatiques et à la gestion des risques de catastrophes qui soient transformatrices et qui tiennent compte des questions de genre.</p> <p>Indicateur 1.3.1. : Nombre de nouvelles politiques, stratégies, plans, directives et systèmes tenant compte des questions de genre, ayant trait à l’adaptation aux changements climatiques, à l’atténuation de ses effets et à la gestion des risques de catastrophes, qui ont été élaborés et soumis pour approbation. Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 8 Source des données : Plate-forme des systèmes mesurables, notifiables et vérifiables de la politique de l’Office des changements climatiques Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 1.4. : Les institutions et les communautés aux niveaux national et</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>infranational disposent de capacités renforcées pour atténuer les changements climatiques et les risques de catastrophe et s'y adapter.</p>				
<p>Indicateur 1.4.1. : Proportion d'institutions gouvernementales locales qui adoptent et mettent en œuvre des stratégies locales d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques de catastrophe. Niveau de référence (2022) : <5 % Niveau cible (2026) : 25 % Source des données : Office des changements climatiques et Organisation nationale de gestion des urgences Fréquence de la collecte : annuelle</p>				
<p>Indicateur 1.4.2. : indicateur 8 du cadre d'indicateurs pour le suivi de l'adaptation et de la mesure du développement : sensibilisation des parties prenantes Niveau de référence (2021) :4 Niveau cible (2026) : 8 Source : Office des changements climatiques et Organisation nationale de gestion des urgences Fréquence de la collecte : annuelle</p>				

Priorité ou objectif du pays : le Belize s'engage sur une voie de relèvement verte, résiliente, inclusive et durable à la suite de la pandémie de COVID-19, en tenant compte des interrelations dynamiques entre la gestion des ressources naturelles, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophes et le développement économique.

Objectifs de développement durable (ODD) : 1, 8, 11, 12, 14, 15

Réalisation 2 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Réalisation 6 du Plan-cadre de coopération plurinational pour le développement durable : les pays caribéens gèrent les ressources naturelles et les écosystèmes en renforçant leur résilience et en améliorant la résilience et la prospérité des personnes et des communautés qui en dépendent

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique

<p>Indicateur 2.1. État de la performance environnementale et de la durabilité : Indice de performance environnementale</p>	<p>La mesure de la fiche d'évaluation sera tirée de la feuille d'indicateurs de performance environnementale de l'Université de Yale.</p>	<p>Produit 2.1 : Le Gouvernement et les gestionnaires des ressources naturelles recourent à des solutions de financement durable afin de financer l'utilisation durable des océans, des mers, des ressources marines et des écosystèmes terrestres.</p>	<p>Office national de la biodiversité Protected Areas Conservation Trust Département des forêts Département de l'environnement</p>	<p>Ressources ordinaires : 200 000 Autres ressources : 12 069 000</p>
--	---	--	--	---

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>Niveau de référence (2020) : 57,79</p> <p>Niveau cible (2026) : 57,79</p>	<p>Cette mesure est mise à jour chaque année.</p> <p>Les mesures individuelles de la santé environnementale et des fonctions des écosystèmes seront validées à partir de référentiels nationaux de données environnementales, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Groupe de planification géospatiale du Département des forêts Rapports annuels de l'Office national de la biodiversité Systèmes d'information sur la gestion de l'environnement du Département de l'environnement Institut statistique de Belize Ministère de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et des entreprises Plate-forme de surveillance hydrologique du Département de météorologie 	<p>Indicateur 2.1.1. : Nombre de nouveaux mécanismes de financement durable adoptés par le Gouvernement et les gestionnaires de ressources naturelles.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 4</p> <p>Source : Office national de la biodiversité</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p> <p>Indicateur 2.1.2. : Montant des ressources générées ou levées en recourant à de solutions de financement durable.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible : obtenir un effet de levier de 1:3</p> <p>Source : Office national de la biodiversité</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p> <p>Produit 2.2. : Les entités gouvernementales chargées de la gestion des ressources naturelles et les communautés adoptent des solutions de gestion intégrée des ressources des sols et des ressources en eau dans tous les paysages de production critiques.</p> <p>Indicateur 2.2.1. : Mesure de la connectivité des écosystèmes (nombre de parcelles).</p> <p>Niveau de référence (2018) : zones humides (565) ; mangroves et forêt littorale (1 052) ; savane de plaine (1 151)</p> <p>Niveau cible (2026) : limiter la fragmentation à une augmentation de 45 % par rapport aux chiffres de référence</p> <p>Source : Groupe de planification géospatiale du Département des forêts</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p>	<p>Département de l'agriculture</p> <p>Département du tourisme</p> <p>Ministère du développement durable, des changements climatiques et de la gestion des risques de catastrophe</p> <p>Ministère de l'économie bleue et de l'aviation civile</p> <p>Ministère des finances, du développement économique et de l'investissement</p> <p>Organisations non gouvernementales, nationales et internationales, de protection de la nature</p> <p>Chambre de commerce de Belize et entités du secteur privé</p> <p>Fonds pour l'environnement mondial</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		<p>Indicateur 2.2.2. : Hectares de terres ajoutés au programme de gestion durable et de restauration des terres</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 hectare</p> <p>Niveau cible : 50 000 hectares</p> <p>Source : Groupe de planification géospatiale du Département des forêts</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p>		
		<p>Produit 2.3. : Les municipalités et les communautés adoptent des solutions visant à stopper et inverser les effets liés à la pollution et à la dégradation de l'environnement.</p>		
		<p>Indicateur 2.3.1. : Nombre de nouvelles interventions positives adoptées en vue d'assurer la préservation de l'intégrité de l'environnement et des écosystèmes.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2026) : 15</p> <p>Source : Systèmes d'information sur la gestion de l'environnement du Département de l'environnement</p> <p>Fréquence de la collecte : annuelle</p>		
		<p>Produit 2.4. : Les communautés locales bénéficient d'un accès amélioré aux possibilités de développement vert liées à l'exploitation durable des ressources vertes et bleues mise en place afin d'élargir leurs moyens de subsistance et de leur offrir des possibilités de travail décent et d'emploi dans les secteurs formel et informel.</p>		
		<p>Indicateur 2.4.1. : Nombre de nouveaux emplois verts (formels et informels) et moyens de subsistance directement soutenus par les programmes du PNUD</p>		

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
		Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 750 Source : PNUD Fréquence de la collecte : annuelle		
		Indicateur 2.4.2 (indicateur 4.1.1 du plan stratégique) : nombre de personnes bénéficiant directement d'initiatives visant à protéger la nature et à promouvoir l'utilisation durable des ressources : Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 3 750 (femmes 60 %) Source : PNUD Fréquence de la collecte : annuelle		

Priorité ou objectif du pays : Faire advenir une société bélizienne sûre et juste.

Objectifs de développement durable (ODD) : 5, 10, 16

Réalisation 3 énoncée dans le plan-cadre de coopération faisant intervenir le PNUD : Réalisation 7 du Plan-cadre de coopération plurinational pour le développement durable : les lois, les politiques, les systèmes et les institutions régionaux et nationaux améliorent l'accès à la justice et favorisent la paix, la cohésion sociale et la sécurité

Réalisation correspondante 1 du plan stratégique : La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique

Indicateur 3.1. Indicateur État de droit	World Justice Project Bureau du Président de la Cour suprême	Produit 3.1. : Le Ministère de l'intérieur et des industries de pointe et le système judiciaire ont renforcé les capacités de gestion intégrale de la sécurité des citoyens, en accordant une attention particulière aux questions de genre et aux droits humains.	Ministère de l'intérieur et des nouvelles industries de pointe Programme de météorologie agricole MPOSCPR Bureau du Président de la Cour suprême	Ressources ordinaires : 174 000 Autres ressources : 5 400 000
Niveau de référence (2020) : 0,13 Niveau cible (2026) : 0,75	Observatoire du crime de Belize Fréquence de la collecte : biennale	Indicateur 3.1.1. : Mesure de la sécurité subjective et de la perception des citoyens en ce qui concerne la qualité des services d'application de la loi et leur responsabilité effective (enquête précédente 2013). Niveau de référence (2022) : à déterminer Niveau cible (2026) : à déterminer Source : Observatoire du crime de Belize, Institut statistique de Belize Fréquence de la collecte : biennale	Commission des droits de l'homme de Belize Fondation Colby au Belize Observatoire du crime de Belize National Women's Commission Office de la protection du citoyen	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>Indicateur 3.1.2. : Existence de services multisectoriels, notamment de plates-formes d'accès à la justice à destination des victimes de violences fondées sur le genre et des autres groupes marginalisés.</p> <p>Niveau de référence (2020) : partielle</p> <p>Niveau cible (2026) : complète</p> <p>Source des données : Ministère du développement humain, de la famille et des affaires autochtones</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p>		
		<p>Produit 3.2. : Efficacité du système judiciaire en ce qui concerne la responsabilité, la transparence et la rapidité des procédures judiciaires</p>		
		<p>Indicateur 3.2.1. : Existence d'un système numérique fonctionnel de gestion des dossiers</p> <p>Niveau de référence (2022) : partiellement opérationnel</p> <p>Niveau cible (2026) : système entièrement opérationnel</p> <p>Source : Rapports de la magistrature</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p>		
		<p>Indicateur 3.2.2. : Variation en pourcentage de l'arriéré judiciaire</p> <p>Niveau de référence (2021) : 0 %</p> <p>Niveau cible (2026) : 60 %</p> <p>Source : Bureau du Président de la Cour suprême</p> <p>Fréquence de la collecte : biennale</p>		
		<p>Produit 3.3. : Le Gouvernement adopte des solutions pour lutter contre la corruption et établit des directives et des procédures claires</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p>en matière de bonne gouvernance, en faisant adopter des lois et en renforçant les capacités des différentes branches et organes du Gouvernement.</p>		
		<p>Indicateur 3.3.1. (Indicateur du plan stratégique : 2.1.1) : Nombre de mesures visant à renforcer la responsabilité (notamment la responsabilité sociale), à prévenir et à atténuer les risques de corruption, et à intégrer la lutte contre la corruption dans la gestion des fonds publics, la prestation des services et d'autres secteurs au niveau :</p> <p>national infranational</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2026) : 4 Source : Rapports du MPOSCPR Fréquence de la collecte: annuelle</p>		
		<p>Produit 3.4. : Le Ministère du développement humain, de la famille et des affaires autochtones et le système judiciaire mettent au point et pilotent des solutions innovantes en matière de justice réparatrice et de déjudiciarisation.</p>		
		<p>Indicateur 3.4.1. : Nombre de personnes (ventilées par sexe et par âge) qui ont accès à des projets pilotes favorisant l'engagement et la responsabilisation et offrant une possibilité de guérison, de réparation et de réinsertion.</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible : 375 Source : Ministère du développement humain, de la famille et des affaires autochtones, Fondation Colby Fréquence de la collecte : annuelle</p>		